



Projet de réouverture paysagère autour du Port

hameaux de la Chique, la Briole et Moussec



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

13 août 2014, Le Port



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

Le diagnostic SAGECE

13 août 2014, Le Port

Le PNR des Pyrénées ariégeoises et du haut Languedoc , la chambre d'agriculture de l'Ariège et du Tarn se sont associés pour répondre à l'appel à projet « usages et conflits d'usages autour du foncier » lancé et animé par la Région Midi Pyrénées

Objectif : aborder la problématique du foncier agricole avec un regard économique (maintien d'actifs agricoles et de productions), social (préservation du cadre de vie en préservant les paysages ouverts) et environnemental (préservation des terres agricoles)

2009 : le PNR des Pyrénées ariégeoises fait appel à candidature auprès des communes qui souhaitent s'investir sur cette problématique : améliorer la gestion du foncier agricole pour mobiliser les outils et trouver des solutions
8 communes pilotes sont prévues, les communes attenantes sont prioritaires
(3 communes adjacentes)

Octobre 2009 : les communes d'Aulus, de Massat et du Port ont fait une demande groupée pour travailler sur la problématique du couvert forestier suite à la déprise agricole.

Enjeux définis suite au diagnostic

- Consolider l'activité agricole
- Dresser un état des lieux du foncier communal
- **Réduire l'enfermement par la forêt**
- **Limiter le risque incendie**

13 août 2014, Le Port

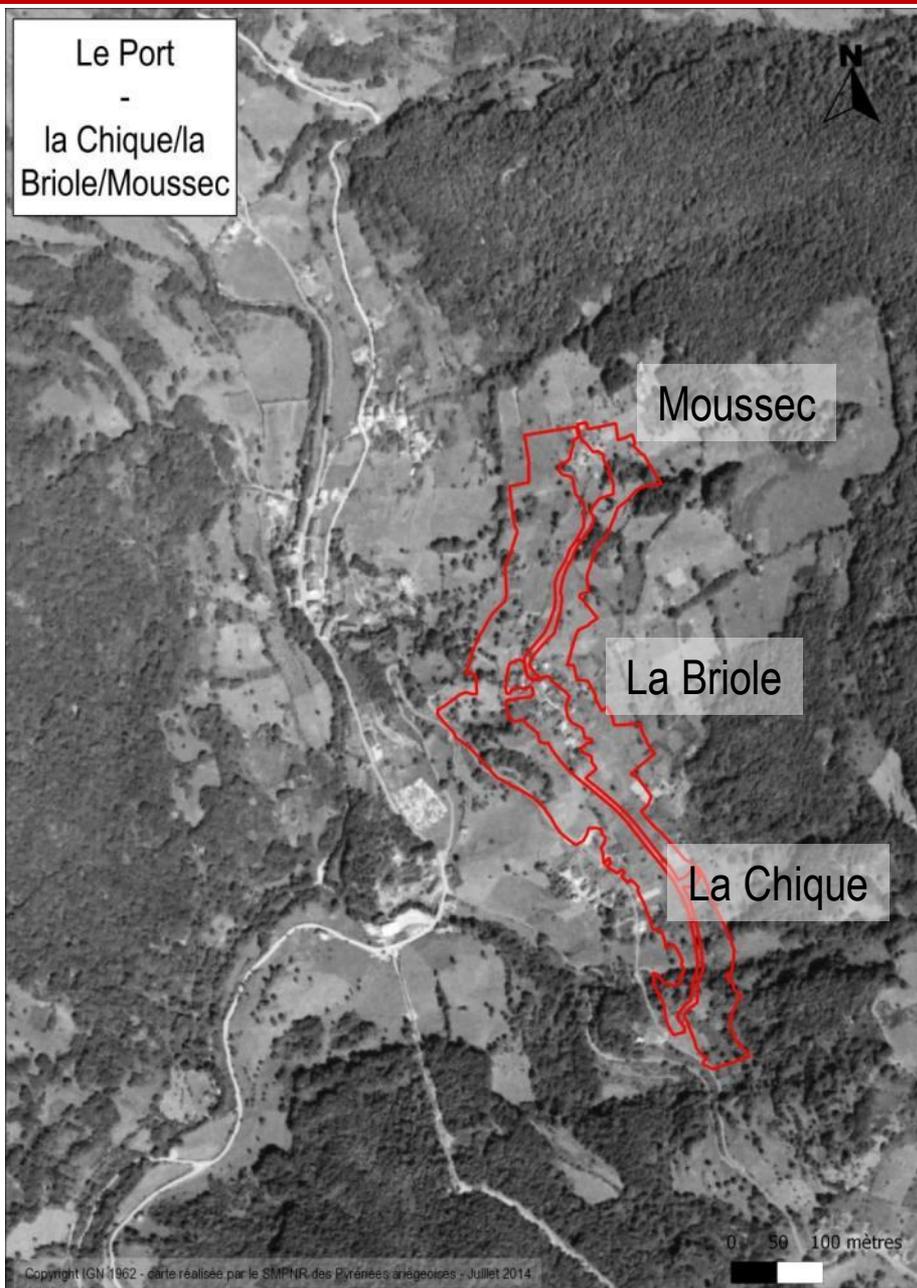
Enfermement des zones habitées par la forêt

13 août 2014, Le Port



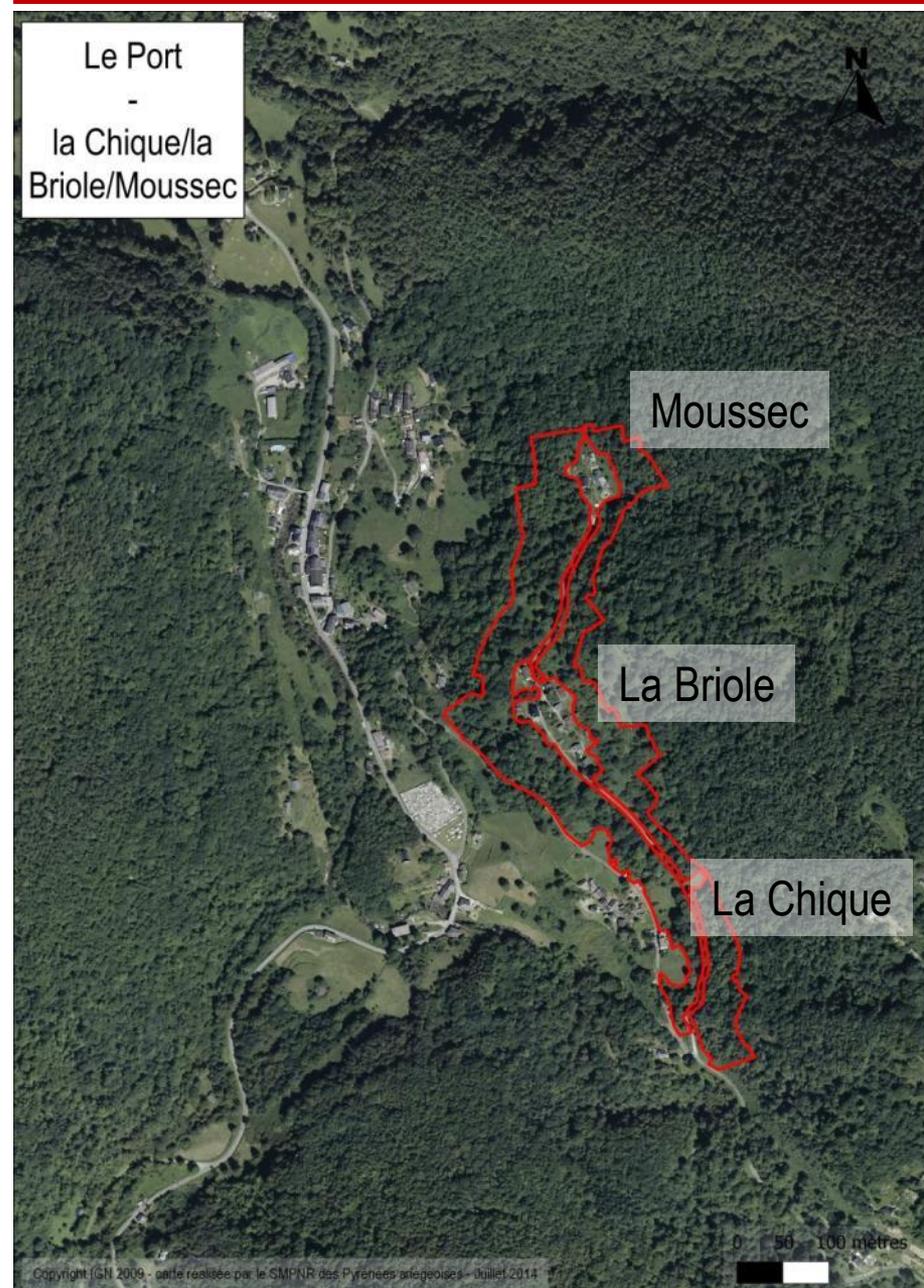
Vue aérienne du Port, 1962

Source : IGN



Vue aérienne du Port, 2009

Source : IGN





Progression des boisements autour du Port – exemple du hameau de la Briole

Vue ancienne de la Briole (ci-dessus)

Fond : Jean-Louis Loubet

Année : 1966

Vue de la Briole aujourd'hui (à droite)

Fond : Camille Fleury

Année : 2014



Le Port aujourd'hui

- Activité agricole : 9 exploitants
- Taux de boisement sur la commune
 - 40 % végétation arbustive (landes & broussailles)
 - 52 % forêts

13 août 2014, Le Port

Le risque incendie

13 août 2014, Le Port

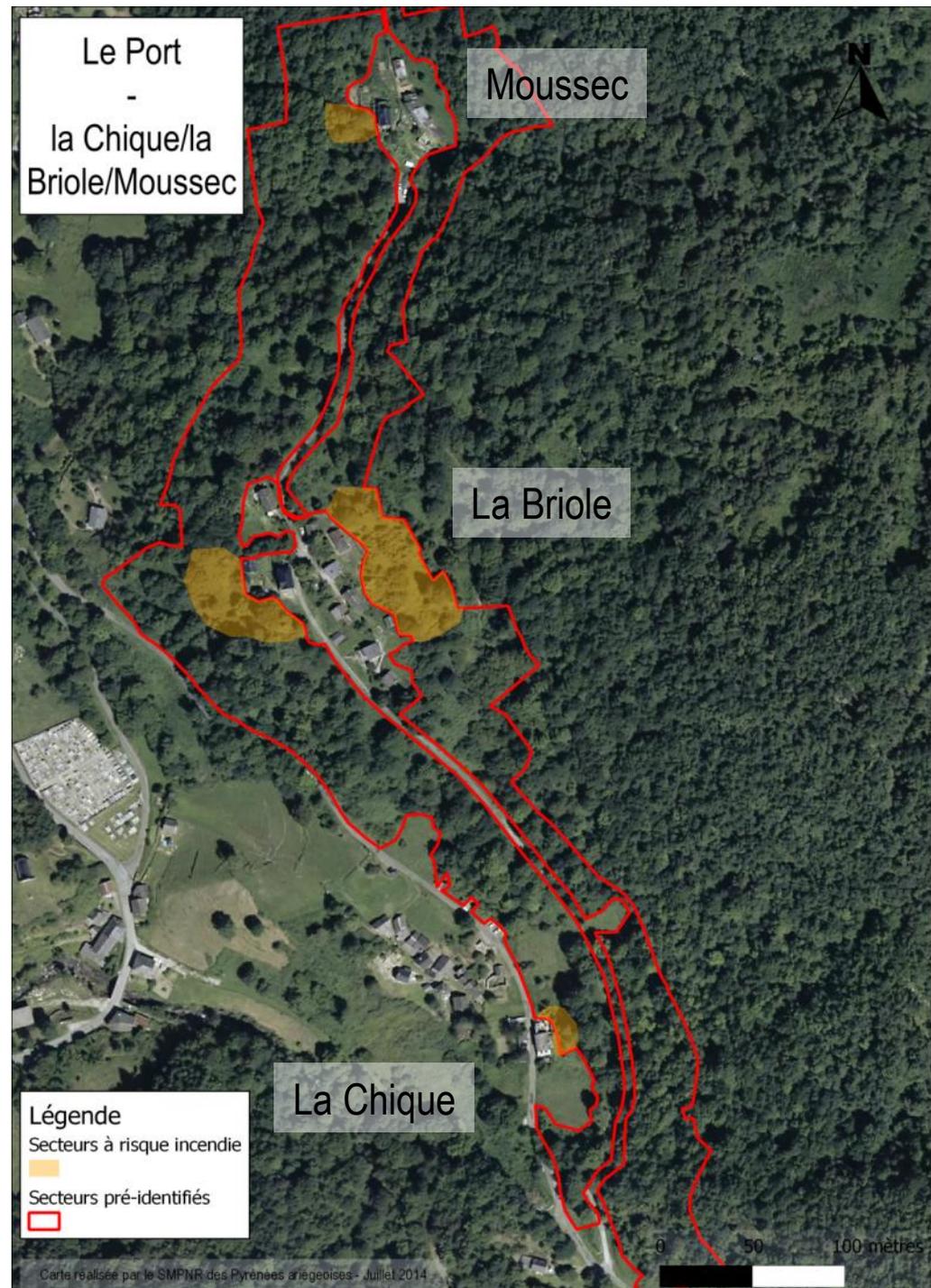
Type de végétation à risque



- Ronces
- Fougères
- Genêts
- Longues herbes : orties...
- Arbres et arbustes en contact avec les maisons

Exemple de zone à risque – La Briole, 2014

Les zones à risque incendie autour Des hameaux de la Chique, la Briole et Moussec



Le projet de réouverture paysagère

13 août 2014, Le Port



La Chique

Localisation des enjeux :
au-dessus du hameau



Vue sur la Chique depuis la route de la Briole



Les arbres surplombent le hameau



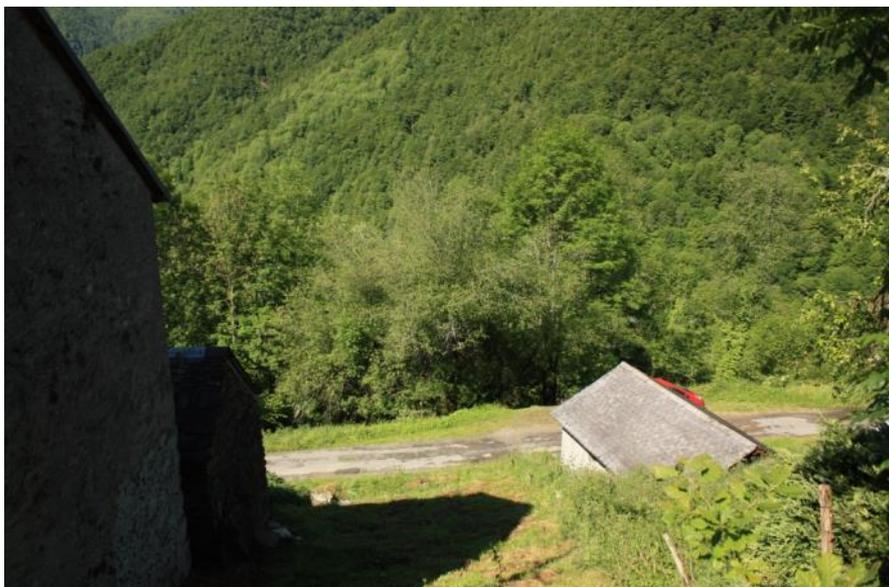
Vue depuis la Chique

La Briole

Localisation des enjeux :
autour du hameau



Vue depuis la Briole



Vue depuis la Briole



Vue depuis la route de l'étang de Lers

Moussecc

Localisation des enjeux :
autour du hameau



Les arbres surplombent le hameau



Vue vers la vallée



Vue depuis le haut du hameau

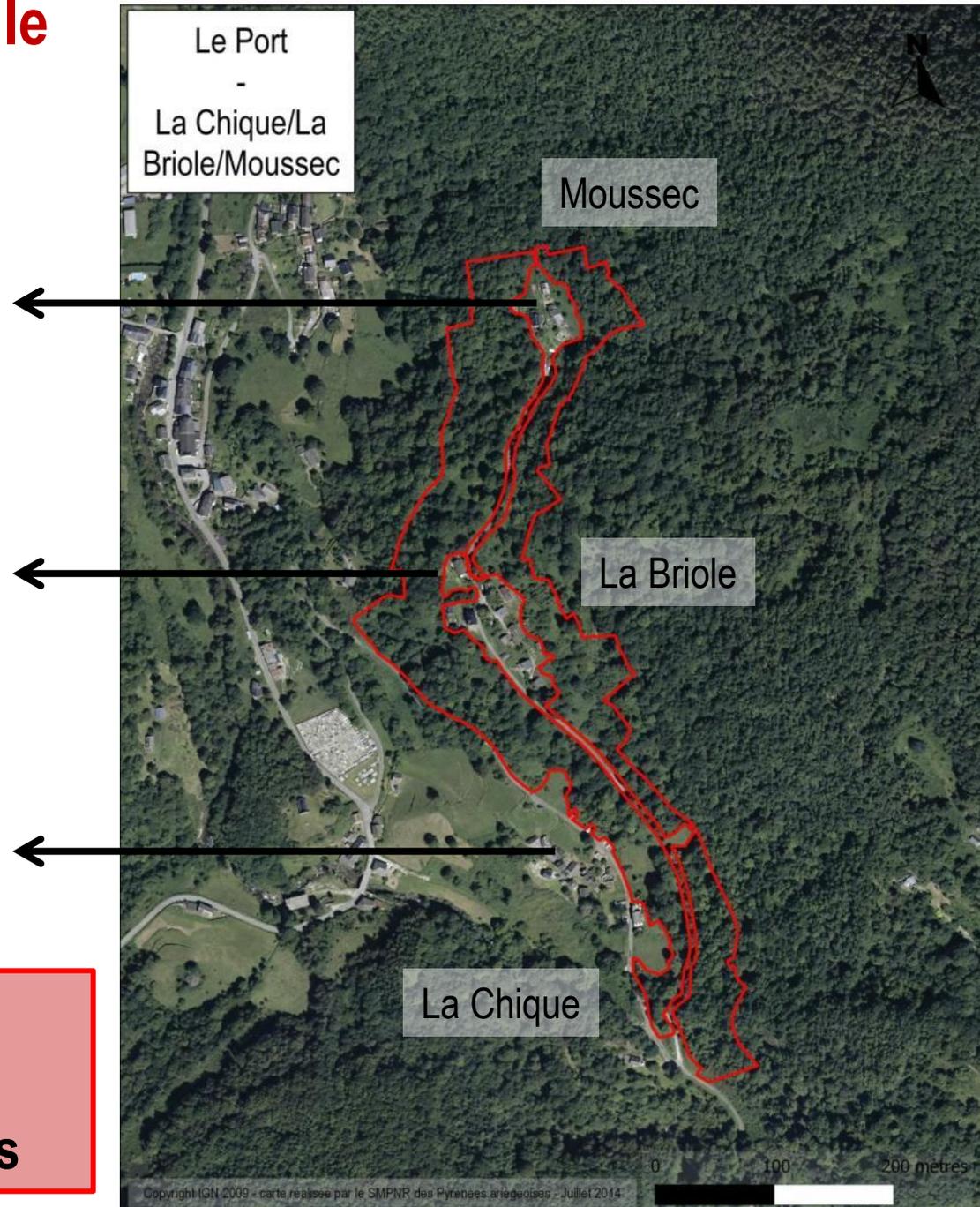
Secteurs concernés par le projet de réouverture paysagère

- Vue obstruée vers les montagnes
- Hameau dominé par les arbres
- Risque lié aux écoulements d'eau

- Absence de visibilité sur le hameau depuis la route de l'étang de Lers
- Vue obstruée vers les montagnes
- Risque incendie au-dessus du village
- Risque lié aux écoulements d'eau

- Hameau dominé par les arbres
- Risque lié aux écoulements d'eau

Priorisation des enjeux en fonction des attentes des habitants & des propriétaires

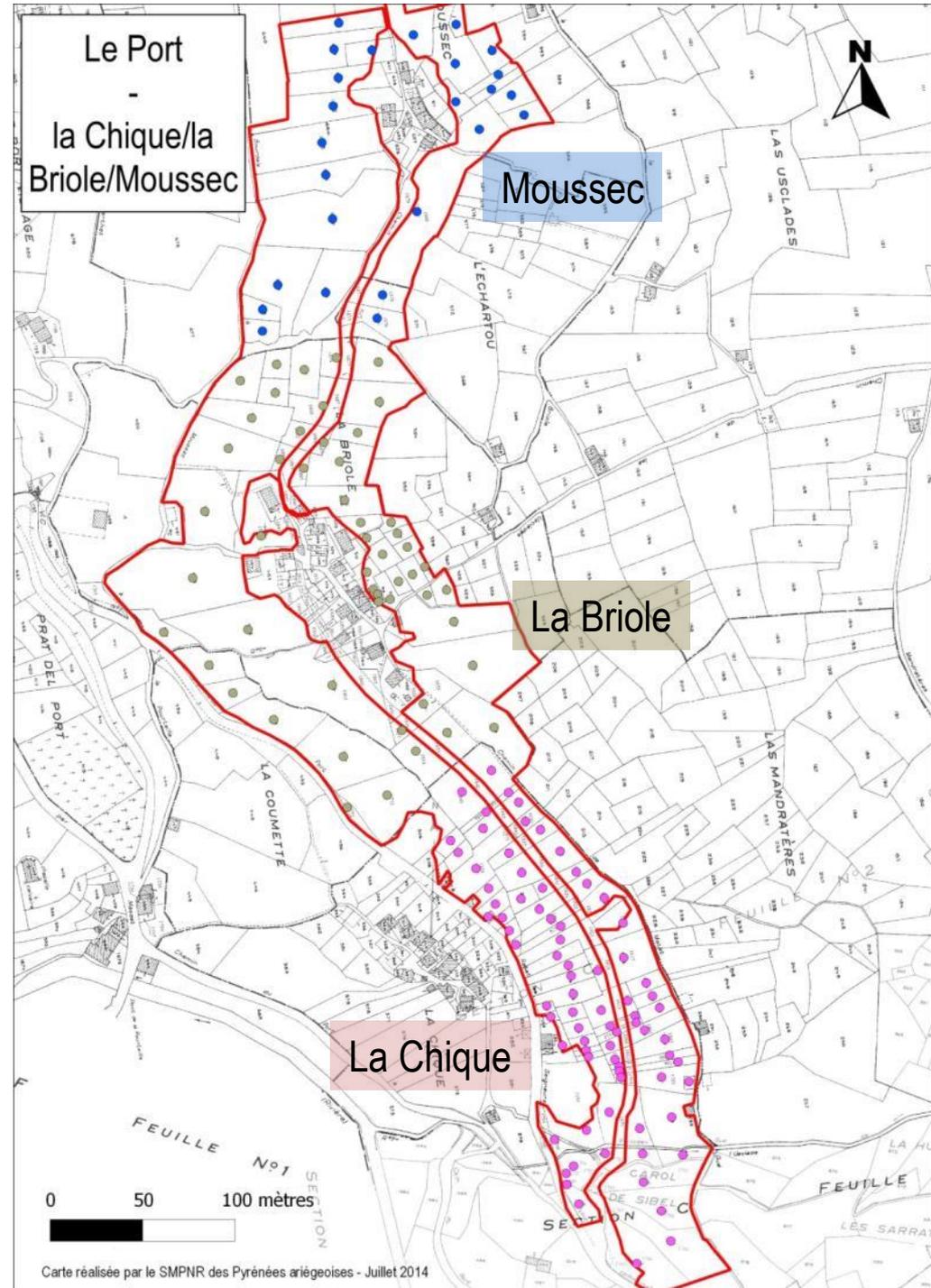


Etapes de réalisation du projet

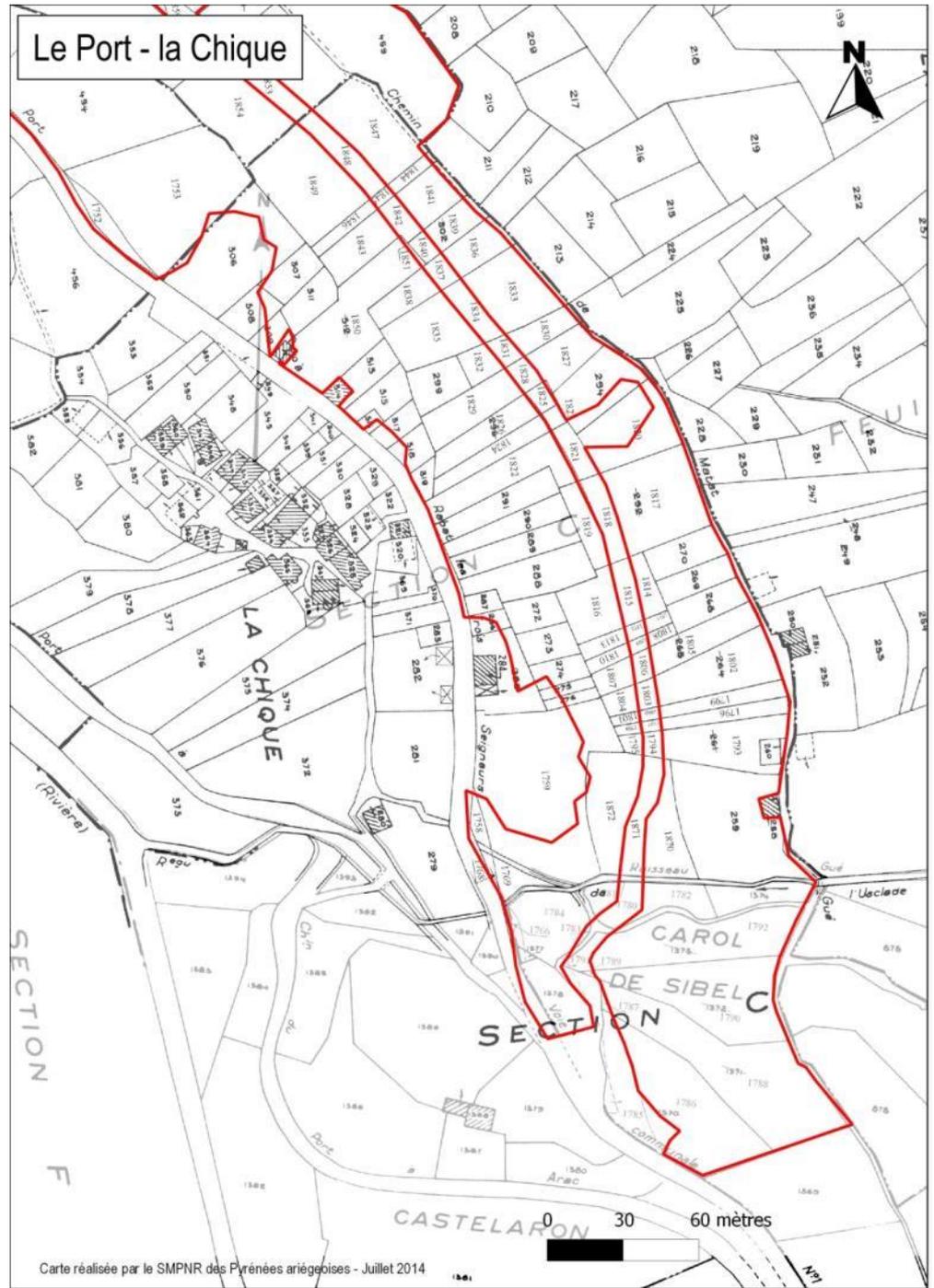
1. Demander l'engagement volontaire des propriétaires
2. Définir comment ouvrir et qui fait les travaux pour la coupe des arbres et le débroussaillage
3. Prévoir l'entretien des parcelles suite aux travaux

1. L'engagement volontaire des propriétaires

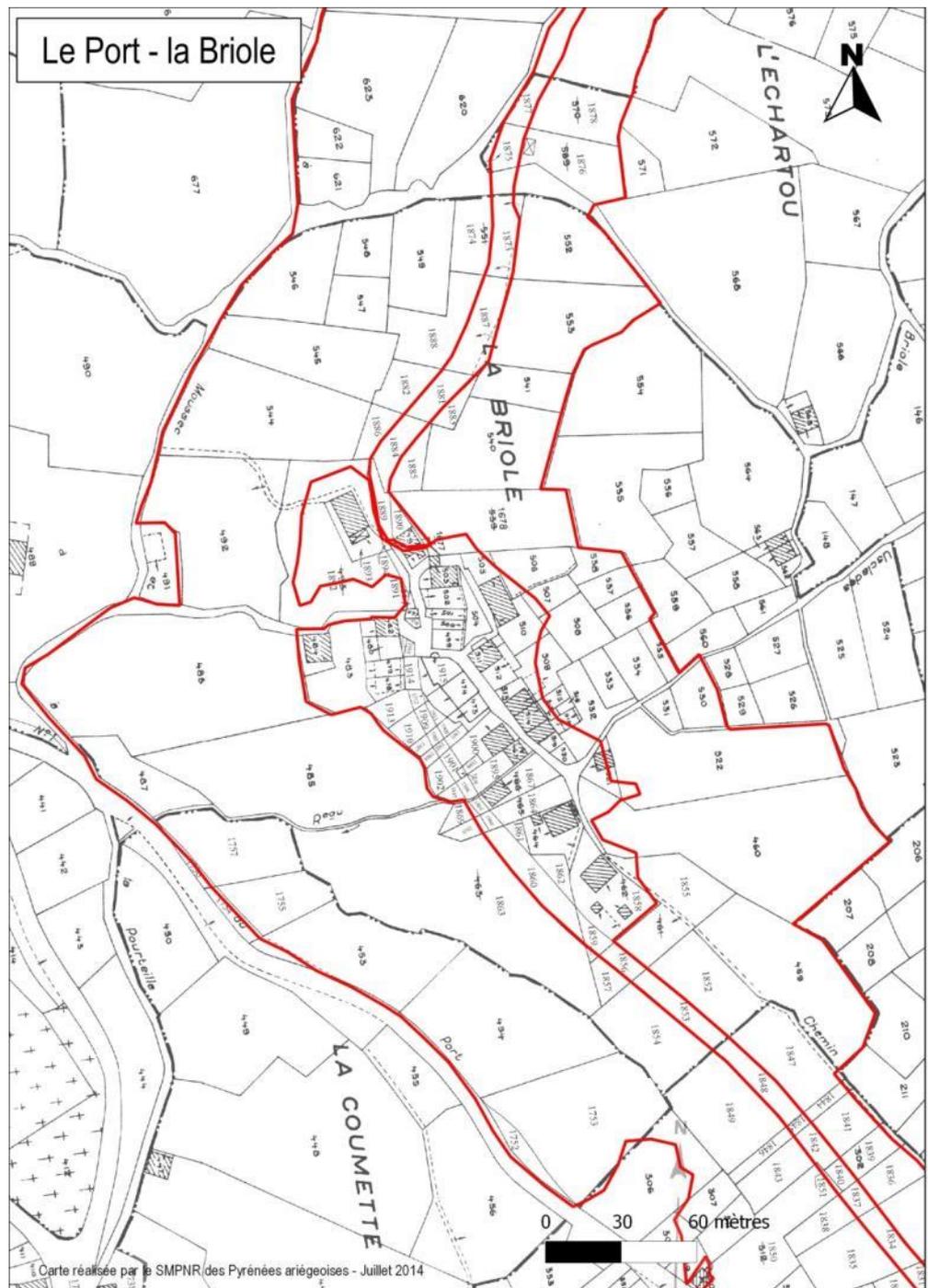
	Nombre parcelles	Surface
Total	157	6,5 ha
Propriétaires publics (2)	3	0,1 ha
Propriétaires privés (52 comptes de propriété)	154	6,4 ha



La Chique	Nombre parcelles et propriétaires	Surface
Total	80	1,8 ha
Propriétaires publics (1)	1	0,003 ha
Propriétaires privés (33)	79	1,797 ha



La Briole	Nombre parcelles et propriétaires	Surface
Total	52	2,8 ha
Propriétaires publics (1)	1	0,01 ha
Propriétaires privés (19)	51	2,79 ha



Moussec	Nombre parcelles et propriétaires	Surface
Total	25	1,7 ha
Propriétaires publics (1)	1	0,05 ha
Propriétaires privés (10)	24	1,65 ha



2. La réalisation des travaux

Plusieurs possibilités :

- Les propriétaires font les travaux eux-mêmes
- Les propriétaires font appel à des professionnels à leurs frais
- Un chantier groupé est organisé avec :
 - Coût zero pour les propriétairesou
 - Reversements des gains éventuels aux propriétaires

3. L'entretien suite aux coupes

- Essentiel pour pérenniser l'ouverture
- Combiner :
 - le travail animal : pâturage
 - le travail humain : à définir



Vos questions

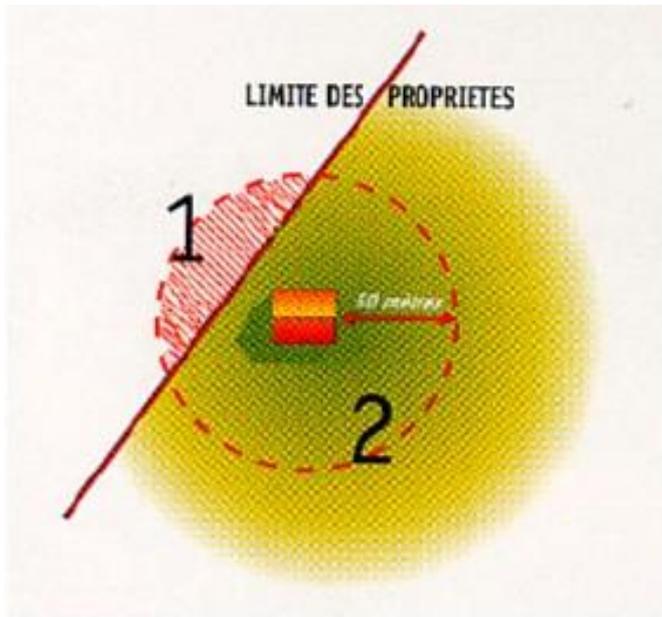
13 août 2014, Le Port



Obligation de débroussaillage

- Arrêté préfectoral du 6 avril 2004 : obligation pour le propriétaire de construction de débroussailler :
 - Les surfaces situées à moins de 50m des constructions, **même si le terrain concerné ne lui appartient pas**
 - *Si* le sol est recouvert par des espèces à fort pouvoir de propagation du feu : ronces, fougères, genêts, orties...
 - *Et si* le terrain est exposé entre l'Ouest et le Sud-Est
- Le maire est chargé de faire appliquer cette réglementation

Les devoirs du propriétaire d'une construction



- Le périmètre à débroussailler (1) s'étend au-delà de la propriété (2) : le propriétaire du bâtiment s'occupe des travaux



- Deux voisins sont soumis à l'obligation de débroussaillage sur un même terrain : partage des frais sur la partie commune

Conséquence des
intempéries sur la route la
Briole/Moussec

